

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17/03/2025

Présents : Henri Lehugeur, Siegfried Glessmer, Yvon Salles, Nathalie Douchet, Michel Bezout, Stéphane Letouze.

Excusés : Audrey Durel, Mélina Piquery et David Tabard

Siegfried Glessmer est désigné comme secrétaire de séance.

Début de la réunion à 20h30

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 17/01/2025

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération sur le coût de scolarité

La commune de Troarn sollicite une augmentation de la participation aux frais de scolarité des élèves de maternelle et de primaire scolarisés sur sa commune en raison de l'augmentation des coûts. Il y a une différence entre le coût moyen départemental déterminé par le préfet et le coût réel de scolarité.

Une autre formule d'augmentation est proposée : celle d'un mix des 2 coûts.

La 1^{ère} formule (coût moyen départemental) représente une augmentation de 2386 € en plus par année ;

La 2^{ème} formule représente une augmentation de 19272.06 € en plus par année ;

La 3^{ème} formule (mix des 2 premières hypothèses) représente une augmentation de 10829.05 € en plus par année.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des présents pour la troisième formule.

Délibération autorisant M le Maire à signer l'acte notarié réitérant le protocole signé en 2018 concernant l'installation d'un câble souterrain sur les parcelles B17 et A299.

Lors de l'effacement de réseau de la Rue Haute, un protocole avec le SDEC avait été passé en 2018. L'acte notarié entérine ce protocole.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des présents pour autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié réitérant le protocole signé en 2018 concernant l'installation d'un câble souterrain sur les parcelles B17 et A299.

Délibération PADD

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD (version 2) après l'intégration de la commune de Saint Sylvain dans la CDC sur l'élaboration du PLUi et des grandes orientations

que la communauté désire donner à son territoire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, cette deuxième présentation du PADD.

Délibération protocole transactionnel

Une erreur matériel s'est glissée dans la délibération du 18/12/2024 à l'article 2. L'erreur consiste en un ajout par erreur : « Maire de Janville à l'encontre »

Le texte corrigé comme suite « Le Conseil entend faire valoir l'exception d'inexécution du protocole transactionnel et autorise Monsieur le Maire à engager des poursuites à l'encontre de Monsieur PORCHER ainsi que la constitution de partie civile de la Commune de Janville.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des présents en faveur de cette correction.

Délibération adhésion maires ruraux de France

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des présents en défaveur de l'adhésion à l'association des maires ruraux de France.

Cimetière

Les propositions des conseillers municipaux seront transmises au géomètre pour l'élaboration du projet.

Nous sommes toujours dans l'attente des préconisations du géologue.

Parcours santé

La commission environnement se réunira pour déterminer les emplacements pour la pose des agrès de jeux sportifs.

Plantation chemin des écoliers

Les flyers ont été distribués.

La plantation est prévue le 22/03/2025 à 14h. Un diplôme sera décerné aux enfants participants.

Organisation journée verte (nettoyage abord de la mare)

M. le Maire souhaite organiser une journée de restauration de la mare en bas du chemin des écoliers. L'organisation sera définie. Une communication sera faite pour inviter les Janvillais.

Informations et questions diverses

Remplacement des pots de fleurs devant la mairie : il est proposé d'acheter 3 pots de 1,20 m et de couleur mauve.

Un traitement pour les chenilles processionnaires a été réalisé pour les pins du chemin de Calleville et chemin des Bruyères.

Le tracteur KUBOTA à une valeur estimée entre 3000 € à 3500 €. Un affichage proposera la vente à 3500 € afin de permettre aux Janvillais de faire une offre en priorité.

Du matériel de bureautique sera acheté pour les secrétaires de la mairie afin de leur permettre de faire des formations en visioconférence dans de bonnes conditions.

Lecture est faite d'un courrier de Mme ZIMMER concernant ses chevaux et le manque d'entretien des arbres bordant la route menant au centre équestre

Henri LEHUGEUR



Siegfried GLESMER



Yvon SALLES



Nathalie DOUCHET

Michel BEZOUT



Stéphane LETOUZE



Clôture de la réunion à 22h00